



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

ORDRE DU JOUR

Réunion des 24-25 février 1997

**GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA
PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS**

Ordre du jour

24-25 février 1997

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/DG3/A(97)2 |
| 2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 28-29 janvier 1997 | DAFFE/MAI/DG3/M(97)1 |
| 3. Propriété intellectuelle | |
| <u>Pour référence</u> | |
| -- Note d'une délégation | DAFFE/MAI/DG3/RD(97)4 |
| -- Note d'une délégation | DAFFE/MAI/RD(96)46 |
| -- Note d'une délégation | DAFFE/MAI/DG3/RD(96)11 |
| -- Note d'une délégation | DAFFE/MAI/DG3/RD(97)7 |
| -- Définition de l'investisseur et de l'investissement (texte du Président) | DAFFE/MAI(97)7 |
| 4. Préambule de l'AMI | |
| Note de la présidence | DAFFE/MAI/DG3(97)5 |
| Contributions des pays Membres | |
| 5. Dispositions sur le non-abaissement des normes | |
| Note de la présidence | DAFFE/MAI/DG3(97)5 |
| Contributions des pays Membres | |
| 6. Consultations informelles | |
| 7. Rapport au Groupe de négociation | |
| 8. Travaux futurs/Autres questions | |

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3 : Propriété intellectuelle

Le Groupe de rédaction est invité à élaborer des propositions, y compris des propositions de texte si nécessaire, pour les questions concernant la propriété intellectuelle, et notamment la propriété littéraire et artistique.

Point 4 : Préambule de l'AMI

Le Groupe de rédaction est invité à élaborer un projet de texte de préambule de l'AMI (on notera que le préambule pourrait également faire référence aux Principes directeurs de l'OCDE et que ce point est actuellement à l'examen dans le cadre des questions institutionnelles).

Point 5 : Dispositions sur le non-abaissement des normes

Le Groupe de rédaction est invité à élaborer un projet de texte de dispositions appelant les parties à l'AMI à ne pas abaisser les normes applicables pour attirer les investissements.

Point 6 : Consultations informelles

La présidence propose qu'un certain temps soit consacré à des consultations informelles portant sur les questions de définition en suspens exigeant des travaux plus approfondis. Il pourrait être utile, lors de cette réunion, de s'attacher surtout aux investissements indirects et aux biens immobiliers.

Point 7 : Rapport au Groupe de négociation

Le Groupe de rédaction doit faire rapport au Groupe de négociation sur les points 3, 4 et 5 en vue de sa réunion du 26-28 février 1997.

Annexe

MANDAT REVISE POUR LE GROUPE DE REDACTION N°3

1. Le Groupe de rédaction, ouvert à la participation de toutes les Délégations, est chargé d'établir des propositions de solutions aux questions en suspens dans les textes et commentaires consolidés.
2. Le Groupe fera des propositions, y compris, le cas échéant, une proposition de texte sur les questions relatives à la propriété intellectuelle, notamment la propriété littéraire et artistique.
3. Le Groupe préparera également des projets de texte pour :
 - a. un préambule à l'AMI,
 - b. une disposition appelant les pays membres de l'AMI à ne pas abaisser les normes afin d'attirer les investissements.
4. Le Groupe fera rapport au Groupe de négociation sur les points 2 et 3 en février 1997, ainsi que sur d'autres sujets si besoin est.